

deux parties. Eh ! bien, vous l'avouerez-je ? les efforts du premier ministre, de sa créature le président de la chambre et de ceux qui se sont montrés si prêts à l'appuyer aveuglément de leurs votes dociles, m'ont convaincu tout d'abord que le ministre était coupable, qu'il avait touché à l'or du chevalier spéculateur et que la majorité qu'il tenait à ses pieds lui devait sa position. Cette conviction s'empara malgré moi de mon âme car ce n'est pas ainsi que les innocents agissent.

*Jean Claude.*—Il me semble que ce que vous venez de dire a ben' du bon sens. Il me semble que je n'aurais pas agi comme ça si j'étais premier ministre. Il me semble aussi que si j'étais innocent.

*Quenoche.*—Et il me semble à moi que c'est trop innocent pour être premier ministre, ainsi tu ferais mieux d'avoir la politesse de laisser parler le maître de la maison qui nous explique la chose si clairement que je la comprends moi-même.

*Languille.*—Oh ! ce n'est rien que tout ça. Vous verrez comme je dévoilerai toute la noire conspiration dans le premier discours que je vais faire à la porte de l'église.

*François.*—Quand cela, monsieur Languille ? Oh ! Je ne veux pas manquer cette babaïne, car je me rappelle que vous avez la langue bien pendue.

*Languille.*—Je ne peux pas dire exactement, mais ce sera bientôt, probablement.

*De Grosmont.*—Moi je le sais, satan-achien ! Dès que le ministère sera renversé.

*Quenoche.*—Vous avez qu'à voir ! C'est aussi un sorcier que ce vieux patriote !

*Languille.*—Eh ! bonhomme, vous me persiflez je crois. Apprenez que, n'était votre âge, vous me rendriez raison.

*De Grosmont.*—Mon jeune ami, ne vous fâchez pas. J'ai la malheureuse habitude de dire sans façon ce que je pense et je suis trop vieux pour me corriger. Quant à vous rendre raison je vous dirai que j'ai là dans ce coin, un ami d'enfance auquel j'ai rendu à bien des gens qui vous valaient peut-être. Mais, laissons continuer notre hôte.

*Bonsens.*—Le parlement peu après s'ajourna au 13 Août pour recevoir le rapport du comité d'enquête qui, lui, devait se réunir à Montréal, comme vous savez, le 2 de Juillet. J'ai oublié de vous dire que monsieur le député de Lotbinière avait

proposé de passer une loi pour autoriser le comité à faire prêter le serment aux témoins qu'il ferait comparaître devant lui. C'était afin de donner plus de solennité à cette enquête, et de meilleures garanties au public, d'autant plus que les principaux témoins devaient être les principaux accusés eux-mêmes et que le chef de la bande, le premier ministre, avait, n'étant pas sous serment, il est vrai, déclaré sur sa conscience qu'il n'y avait pas l'ombre d'une vérité dans les accusations de monsieur Huntington.

*Le Docteur Boudin.*—La chambre n'avait pas le droit de passer cette loi. Sire John Macdonald l'a dit ouvertement.

*Le docteur Bistouri.*—Il y a là-dessus divergence d'opinions et ce qui le prouve, c'est que la chambre des communes a passé la loi. Le sénat qui a pour fonction de réviser, de modifier, de modérer les actes de la chambre basse, a adopté la loi. Le gouverneur-général, qui prétend n'agir que sous la dictée de ses ministres, a sanctionné la loi. L'eût-il fait si la loi lui eût paru illégale ? Ce n'est pas probable. Il pouvait la réserver à la sanction royale. Une fois la loi signée par lui elle devenait en force comme toute autre loi.

*Boudin.*—Mon savant confrère, vous ne savez pas ce que vous dites. Sire John doit connaître la constitution mieux que vous.

*Bistouri.*—Mon savant confrère, si votre Sire John n'était pas un fourbe il eût ou refusé de faire sanctionner la loi, ou, une fois sanctionnée, il lui eût laissé prendre son cours, car, il n'y avait nul inconvénient à sa mise en force ; elle n'attaquait aucun privilège, nulle liberté. Mais Sire John voulait gagner du temps et lui seul craignait ce pouvoir qu'aurait eu le comité de lui faire prêter serment pour répéter les mensonges qu'il avait dits devant la chambre, tout en prenant Dieu à témoin de sa sincérité.

*Quenoche.*—C'est toujours bien massacrant, Comment voilà le docteur Boudin qui peut, en sa qualité de juge à paix, nous faire solennellement prêter serment pour une terrine de lait et le parlement qui fait les lois ne peut pas assermenter des témoins pour des affaires de fraudes vis-à-vis du peuple, où il s'agit de plusieurs cent mille piastres. Ça me passe ; ça me passe ! On a bien raison de dire qu'il n'y a pas de lois pour les riches ! Expliquez-moi c't amphigouri, monsieur Bonsens.